

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le **10 mai 2010**, à 19 h30 à la salle municipale située au 1207, rue de l'Église, Municipalité Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents : les conseillers(ères) Claude Lebel, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Est absent, bien que dûment convoqué, le conseiller Douglas Beard.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code Municipal du Québec*, à tous les membres du conseil, incluant les membres qui ne sont pas présents à la présente séance.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2010-05-117

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 2. **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**
 3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 4. **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**
 5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 6. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**
-

Adoptée.

4. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine procède actuellement à l'analyse de notre dossier pour le projet de bibliothèque municipale et que certaines informations supplémentaires sont requises pour compléter ladite analyse;

EN CONSÉQUENCE,

2010-05-118

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de préciser que le

montant de contribution de la Municipalité au projet sera de plus ou moins 100 000,00 \$.

Que la Municipalité s'engage à ne pas requérir d'aide financière supplémentaire, autre que la présente demande #511007, auprès du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine advenant tout dépassement de coût dans ce projet.

Adoptée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2010-05-119

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 40.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.